



Compte-rendu du Conseil Municipal du dimanche 30 juin 2019

Le trente juin deux mil dix-neuf, à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argenton s/Creuse s'est réuni en la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances et au nombre de dix-huit, pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent MILLAN, en suite de la convocation du vingt-huit juin deux mil dix-neuf, **correspondant à une deuxième convocation pour absence de quorum à la séance du vingt-huit juin deux mil dix-neuf. Compte-tenu de l'urgence à voter le Compte Administratif avant le 30 juin (article L. 1612-12 du CGCT), le délai de convocation a été ramené à un jour franc (article L. 2121-12 du CGCT).**

Etaients présents :

MILLAN Vincent	MOURET Annick		RÉMY Éliane
	FERNIQUE Colette	MOREAU Jean-Michel	COUTY Christine
GODET Jérémie	MOREAU Chantal	SAPIN Michel	CHAUMETTE Marie-José
GUY Jean-Paul	POYOT Claudine		
LAVIGNE Denis	FAUCONNIER Jean-Marie	ROUTET Sévérine	
		LIVERNETTE Ludovic	
TISSIER Jean-François			DERRIER Evelyne

Etaients absents :

Mmes CHAVENAUD, DEJOIE, GAULTIER
Et MM. BONNET, QUINET, SOULAS, FRADETAL et GIRARD

Etaients excusés :

Mmes GRAVEREAUX et DURIS
Et M. AUBIN

Qui ont donné respectivement pouvoir à MM. MILLAN, TISSIER et LIVERNETTE,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de vingt-neuf, ont procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Sévérine ROUTET, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<p><i>Certifié et rendu exécutoire,</i></p> <p><i>compte tenu de la transmission du présent acte</i></p> <p><i>en Préfecture le</i></p> <p><i>et de sa publication le</i></p>

Ordre du jour

1. Approbation du caractère d'urgence de convocation du conseil municipal et mise à l'ordre du jour du vote du compte administratif 2018 2
2. Budget Principal – Compte Administratif 2018..... 2
3. Budget Principal - Bilan annuel des cessions immobilières 2018 3

1. Approbation du caractère d'urgence de convocation du conseil municipal et mise à l'ordre du jour du vote du compte administratif 2018

Les élus d'opposition municipale ayant délibérément choisi de quitter la séance du conseil municipal du 28 juin 2019 au cours de laquelle le vote du compte administratif était prévu, le quorum n'étant plus atteint, ce vote n'a pas pu avoir lieu.

Aussi, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale étant constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Compte tenu du caractère d'urgence pour le vote du compte administratif, je vous propose d'accepter le délai réduit à un jour franc pour la convocation de l'assemblée délibérante et la tenue de ce conseil municipal avec à l'ordre du jour le vote du compte administratif 2018.

VOTE POUR A LA MAJORITÉ
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE VOTE CONTRE

2. Budget Principal – Compte Administratif 2018

Pour 2018, la balance du compte administratif s'établit comme suit :

- section de fonctionnement :	+ 971 690,52 €
- section d'investissement :	- 554 749,34 €
- Cumul des deux sections :	+ 416 941,18 €

VOTE POUR A LA MAJORITÉ
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE VOTE CONTRE

3. Budget Principal - Bilan annuel des cessions immobilières 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le bilan des cessions immobilières 2018.

Cessions

La Commune a cédé à Pôle Emploi la parcelle cadastrée AE n° 207 et une partie de la parcelle cadastrée AE 210, situées rue Paul Bert, à l'euro symbolique

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE